

Hippodrome de Martinique Maurice Bruère-Dawson





Samedi 24 août 2024



Origines ◆ Eleveurs

4 Birchwood (IRE)/Lingreville ♦ LC. Crane

7 Prince Gibraltar/Don'T Hurry Me (IRE) ♦ JF. Gribomont

7 Rajsaman/Sandouville (GB) ♦ G. Augustin-Normand

6 Territories (IRE)/Life Of Risks ◆ Mme I. Corbani

4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ Mme F. Beres

Fb. 5 Kheleyf (USA)/Kadance Blue ♦ A. Chopard

62 Fb. 5 Recorder (GB)/Testa Mora ♦ JL. Lenoury

61 Mb. 6 Australia (GB)/Absolutly Me ♦ M^{me} W. Spanner

Commissaires des Courses (Galop et Trot Attelé): Francine LOUIS MARIE, Patricia LORTO, Nina SAINT CYR, Luc LEDOUX **Directeur de Réunion: Samuel DIGONAL**

Code des Courses: Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{ère} Course – Départ : 12 h. 40

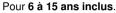
PRIX DE LA POINTE DU DIAMANT

Cnallenge des Antilles 5.000. - Attelé. - 3.800 mètres.

2.250, 1.250, 700, 400, 250, 100, 50.- alloués par la S.E.T.F.

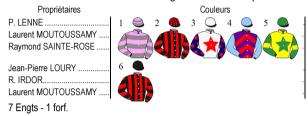
Jockeys

Gains



- Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné une ou deux courses aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. aux chevaux ayant gagné trois courses ou plus aux Antilles depuis 12 mois.

- Avance de 25 m. aux chevaux âgés de 11 ans et plus.



EMILE DE JAL
FOLIE DE BOURGOGNE (E)
FATAL GWEN
DALSHIM DU NOYER
FORZAMOKO
FIONA MAZA (E)

3.800 H. al. 10 One du Rib et Ottero la Belle ◆ L. LECUYER ★ 46 250 P. LENNE.. Laurent MOUTOUSSAMY Nahar de Beval et Magie de Bourgogne ♦ P. CALLIER★. 78 980 F. b. 95 630 H. baif 9 Coktail Jet et The Lovely Gwen ♦ G. FAURE.. 126 700 CH. MOISE 3 825 H.b. 11 Ready Cash et Pagoda ◆ Mme Josiane DUBIEF 94 000 Nicolas BISSON 3.850 H. al. Timoko et Tinka ♦ P. VAN KLAVEREN ★ 135 670 B. MAGDELEINE Tag Wood et Nadia du Buisson ♦ Ecurie du MAZA

1 P. LENNE . 3. 4. 6. 3. 4. 6. 2 MOUTOUSSAMY... 3. 4. D. 2. 4. 3. 3 SAINTE-ROSE 4 LOURY D. 5. 5. 4. 5. D. 5 R. IRDOR 1, 1, 1, 1, 1, 1 6 MOUTOUSSAMY... D. D. 2. 3. 2. 1

Performances

Performances

13j57314

27j32346

27j24226

48j 3 7 5 (23) 2

48i83359

13i 3199 (23)

13j45444

13i56764

13j47642

13j34552

.... 10e - Mutuel : G P Arrivée: 1er ..

2^e Course

13 Engts - 1 Eng. Suppl. - 3 Forf.

Opérations: 13h22 - Départ: 13h47

3^e Course

Opérations: 12h53 - Départ: 13h17

PRIX DES GLIRIDIAS

(Classe 4) - Handicap de catégorie

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12600 € (6 300, 2 520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **10440** € (5220, 2088, 1566, 1044, 522) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

62

62

62

62

61

6 Mme S. Akari-Souidane 61.5 60 61.5 Hb.

62

62

62

Fal.

Fb.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

1 LA PANTHOURIE Þ

3 KIWI CHOPE

7 ALESSANDRO

2 RONNIE ROCKET \$

4 HARRY'S PRINCESS

5 J'AIME MA REINE

6 SAINT ROMAIN⊗Þ

8 WALLIS ET FUTUNA⊗Þ

Parcours nº P5: Plat, Dist. 1900 m env. - Références: 3ans, -3; 4ans et +, +0.



3 JC. Soukai

4 Mme Y. Luce

5 Mme Y. Luce

6 R. Sainte-Rose

7 Mme A. Thibaut

9 S. Jousselin

10 S. Jousselin

8 Mme L. Dupelin Lalung

2 Mme L. Dupelin Lalung

Simple Gagnant Simple Placé Couplé Gagnant Pl	uplé Trio 2sur4 Mülti Quarté+
Propriétaires	
1 M. D. Singarin	1 • 2 • 3 • 4 • 5 •
2 M. W. Vaitilingom	
3 M. JC. Soukai	
4 M ^{me} Y. Luce	6 7 8 8 9 8 10
5 M ^{me} Y. Luce	
6 R. Sainte-Rose/A. Drame	
7 M ^{me} A. Thibaut	
8 M. D. Francisque	
9 M. D. Gombaud-Saintonge	
10 M ^{me} A. Thibaut	

8 M^{me} L. Dupelin Lalung 56,5 **55** 56,5 2 M^{me} F. Parmentier 56,5 55 59,5 Fgr. 3 Birchwood (IRE)/Dream D'Ange ♦ M. Bridoux 10 RECORD ME BELLE ∆ Þ 56 Fb. ... 10e – Mutuel : G ...

9 J. Mobian

4 Y. Babot

7 J. Moisan

10 F. Torralba

1 I. Bouaziz

5 Rémi Campos

PRIX DES MONCELINIERS (Classe 4) - Handicap de catégorie

6600 € - (3300,1320,990,660,330) **11550** € (5775, 2310, 1732, 1155, 577) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

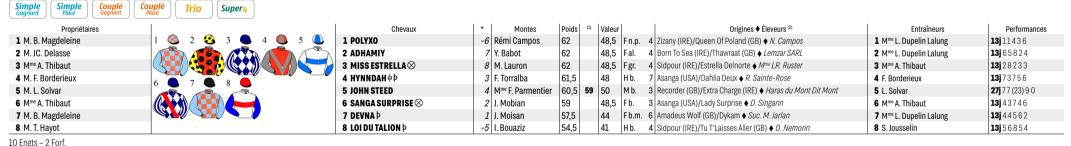
9 570 € (4785, 1914, 1435, 957, 478) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 50 k. Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1900 m env. - Références: 3ans, +10,5; 4ans et +, +13,5.





4^e Course

Arrivée: 1er

Opérations: 13 h 52 - Départ: 14 h 17

Parcours nº P3: Plat, Dist. 1400 m env.

PRIX DES ACAJOUS

. 10e – Mutuel : G

8200 € - (4100,1640,1230,820,410)

14 350 € (7175, 2870, 2152, 1435, 717) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **11890** € (5 945, 2 378, 1783, 1189, 594) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux, entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans: 55 k.; 4 ans et au-dessus: 56 k. Surcharges accumulées et limitées à 6 k. depuis le 1er août de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 recus. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.



Chevaux	
1 BLANCO CHOP⊗Þ	
2 ROAD TO THEROCK >	
3 L'AMIMELKIOR⊗	
4 MISS BELIEVE ♦ Þ	
5 EMERSON⊗	
C DAVIOUOD	

Hal. 3 Panis (USA)/L'Aventura ♦ A. Chopard 61 60,5 73 Fb.f. 8 Sommerabend (GB)/Spirit Of The Sea ♦ Suc. M. Hassan I. Bouaziz 63 M^{me}S.Akari-Souidane 59,5 58 66,5 57 55,5 63,5 Hb. 6 Amadeus Wolf (GB)/Chope History ♦ A. Chopard

Performances Entraîneur 1 S. Jousselin **13**j111111

-7 M. Lauron 2 S. Jousselin -3 J. Mobian **27i**22113 H b. 3 Seabhac (USA)/Wheels Of Love (IRE) ♦ Ecurie Pandora Racing 3 S. Jousselin **13j**23433 7 Make Believe (GB)/Miss Bex (IRE) ♦ Ecurie Haras du Cadran **27j**32633 4 R. Sainte-Rose 62 Mb. 4 Pedro The Great (USA)/Sans Retenue ♦ Thousand Dreams 4 J. Moisan 5 MA. Letchimy **48j**54146 2 M^{me} F. Parmentier 6 Mme A. Thibaut 13j6(23)156 7 M. G. Adrea 7 VOCE VIVA 6 M^{me} L. Dupelin Lalung C 54,5 **54,5** Fb. 4 Zizany (IRE)/Vatamaxa ♦ N. Campos 7 G. Adrea **48j** 6 (23) 0 13 Engts – 5 Forf. – 1 Annul. de part. Arrivée: 1er... - Mutuel : G

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant: 🛇 des œillères, Φ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, Ψ un attache-langue - \bigstar Chevaux nés dans le second semestre (R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs – (S) Société d'Entraînement – K 🗲 : Prix de réclamation en milliers d'euros – 🔻 Jument ayant été saillie – (A) Cheval assimilé Pur-Sang – (SF) Cheval Selle Français – (AA) Cheval Anglo-Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Anglo de Complément – (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang – (AK) Cheval Anglo de Croisement – (3) Modification du poids porté par le cheval – (7) Cheval autorisé à courir déferré des postérieurs – > Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -Dépassement de poids: a, 1 livre; b, 2 livres; c, 3 livres; d, 4 livres; e, 5 livres; f, 6 livres; g, 7 livres; h, 8 livres; g, 7 livres; h, 8 livres; e, 5 livre

(-) et N° de corde: "Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles" - Nom du jockey en caractère gras: jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - Dengagement supplémentaire 1 - 2 Engagement supplémentaire 2 -Valeur: appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur *: Chevaux absents depuis 5 mois et + - "~": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances: nombre de jours depuis la dernière course. La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

Opérations: 14h22 - Départ: 14h47

PRIX DES ACCACIAS

(Classe 4) - Handicap de catégorie

6800 € - (3400,1360,1020,680,340)

11900 € (5 950, 2 380, 1785, 1190, 595) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **9860** € (4930, 1972, 1479, 986, 493) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k. Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Parcours nº P3: Plat, Dist. 1 400 m env. - Références: 3 ans, +5; 4 ans et +, +7.





Propriétaires	1 0 2 3 4 5 6	Chevaux	*	Montes	Poids	(1) Va	aleur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. W. Vaitilingom		1 BUDDY CHOP	5	Rémi Campos	62	5	5	H b. 7	Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	13j 11412
2 N. Noirtin/T. Hayot/S. Jousselin		2 ALITA∆	-3	I. Bouaziz	59,5	5	2,5	Fb. 4	Eclair Du Fada/Al Nabaa ♦ <i>O. Nemorin</i>	2 S. Jousselin	13j 22116
3 M. H. Jean Louis		3 KAKAUDOU RISK Þ	6	J. Mobian	59,5	5	2,5	F b.f. 5	Banyan Tree/La Casilina ♦ <i>H. Jean Louis</i>	3 H. Jean Louis	27j 6 2 4 2 6
4 M ^{me} A. Thibaut	6	4 YEDDER⊗Þ	1	M. Lauron	58	5	1	Hb. 4	Eclair Du Fada/Dionaea ♦ E. Petit	4 S. Jousselin	13j 52157
5 M. A. Jacoby-Koaly		5 BAKHARAÞ	2	F. Torralba	53,5	4	6,5	Fal. 5	Machucambo/Barouda ♦ P. Lamy	5 A. Jacoby-Koaly	13j 35256
6 M. Y. Penelope		6 RICHAUNERADOXE Þ	4	M ^{me} S.Akari-Souidane	52	50,5 4	4,5	Мb. 6	Broox (IRE)/Karenina ♦ <i>G. Zie</i>	6 Y. Penelope	13j 32782

8 Engts - 2 Forf.

6e Course

Opérations: 15 h 00 - Départ: 15 h 25

PRIX DES FLAMBOYANTS

Femelles

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12600 € (6 300, 2 520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour pouliches de 2 ans. Poids: 57 k. Les pouliches ayant gagné une course ou ayant reçu une allocation de 4.000 porteront 1 k 1/2. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k. En outre, les pouliches nées et élévées en Caraibes recevront 1 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix Parcours nº P3: Plat, Dist. 1 400 m env.





Propriétaires		Pouliches	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. FM. Labonne	1 • 2 • 3 🗞 4 • 5 •	1 TI ESTRELLA	1	Rémi Campos	57,5		~	Faub.	2 Mankib (GB)/Estrella Delnorte ♦ <i>L. Nemorin</i>	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	48j 11
2 M. F. Cossou		2 SMOOKIE \$\phi\$	4	J. Moisan	56		~	Fb.	2 Mankib (GB)/Belong To Stars ♦ M ^{me} LR. Ruster	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	48j 22
3 M. D. Gombaud-Saintonge		3 LEGENDE VIVANTE	2	M ^{me} F. Parmentier	56	54,5	~	F b.f.	2 Broox (IRE)/Sveltezza ♦ M. Barba	3 S. Jousselin	48j 5 4
4 M. FM. Labonne		4 ZAYAKIB	5	M ^{me} L. Dupelin Lalung	56	54,5	~	Fal.	2 Mankib (GB)/Zaouia ♦ O. Nemorin	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	48j 43
5 M. D. Singarin		5 BROOXIE	3	J. Mobian	56		~	Fb.	2 Broox (IRE)/Va ♦ M. Barba	5 S. Jousselin	48j 3

6 Engts - 1 Forf.

7º Course

Opérations: 15 h 35 - Départ: 16 h 00

PRIX DES PALETUVIERS

Mâles et Hongres

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12600 € (6 300, 2 520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers et hongres de 2 ans. Poids: 57 k.

Les chevaux ayant gagné une course ou ayant reçu une allocation de 4.000 porteront 1 k 1/2.

Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. En outre, les chevaux nés et élévés en Caraibes recevront 1 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours nº P3: Plat, Dist. 1400 m env.





Propriétaires 1	1 🚇 2 🦲 3 🖍	Poulains	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Eleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. F. Nannette		1 KISS ME CHOP		1 Rémi Campos	57		30	Hb.f. 2	Q Gutaifan (IRE)/L'Aventura ♦ N. Laye	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	68j 0 9 8 7
2 M. R. Meyzindi		2 PRINCE CHAB	2	2 I. Bouaziz	54		~	Mal. 2	Mankib (GB)/Princesse Sabra ♦ R. Meyzindi	2 R. Meyzindi	-
3 M. RA. Nicolson		3 DURALEXSEDLEX∳		3 M ^{me} S.Akari-Souidane	54	52,5	~	Hb.f. 2	2 Asanga (USA)/La Monna Lisa ♦ M ^{me} M. Foucaud	3 R. Sainte-Rose	-

3 Engts - 1 Eng. Suppl.

Prochaine réunion à l'hippodrome de Martinique (Plat /Trot) : le dimanche 15 septembre 2024











Renseignement au 0596 5176 49

Tout savoir sur l'Hippodrome de martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...) : www.hippodromedecarrere.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (0974751313 - APPEL NON SURTAXÉ)







Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain : www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1er Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
- 2º Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
- 3º Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
- 4º Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide. 5° Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.

